



Termes de références pour les travaux de construction et de réhabilitation de salles de classes dans les écoles primaires des localités de Mberra II et Aghor dans la Moughataa de Bassikounou

1. Contexte et justification

Située dans la Wilaya du Hodh El Chargui, la Moughataa de Bassikounou, et en particulier la commune de Fassala, est le point d'entrée de réfugiés maliens sur le territoire mauritanien. Régulièrement, depuis les années 1990, des réfugiés maliens s'installent dans le camp de Mberra et dans les communes avoisinantes. La nature prolongée du séjour des réfugiés, l'impact de leur présence sur l'environnement et les conditions de vie des habitants de la zone de Bassikounou demandent de soutenir les efforts visant à maintenir la cohabitation pacifique avec la population hôte et la cohésion sociale dans la zone. Les institutions locales, notamment les communes et les services déconcentrés de l'État, ne disposent pas suffisamment de mécanismes efficaces pour pouvoir contribuer de façon efficace à la gestion de cette situation. Face à ce constat et en étroite collaboration avec les autorités locales, quatre ONGs (ACF, ALIMA, GRET, SCE) ont décidé d'unir leurs forces pour apporter un paquet complet de réponse aux populations de deux communes de la Moughataa de Bassikounou impactées par l'arrivée des réfugiés. Les zones d'intervention ciblées par le Projet KARAMA correspondent aux zones de concentration des réfugiés maliens dans la région du Hodh El Chargui. Deux communes de la Moughataa de Bassikounou, El Megve et Fassala, ont été ciblées, sur la base de leurs indicateurs de vulnérabilité, du nombre de réfugiés, du nombre restreint de projets en cours dans ces communes, et de la possibilité de mettre en œuvre un programme intégré avec un impact fort, en collaboration avec les autorités.

La situation politique et sécuritaire très instable au Mali (Coups d'État militaires en 2020 et 2021, déplacement du conflit vers le Centre du pays, etc.) ne permet pas d'envisager un retour à grande échelle des réfugiés. Avant l'arrivée des réfugiés, les populations hôtes subissaient déjà les défaillances du système de santé, d'éducation et de protection (insuffisance d'infrastructures et de professionnels engendrant des inefficacités et un manque de qualité des services), le manque d'infrastructures d'Eau, d'Hygiène et d'Assainissement (EHA), dans une zone déjà marquée par une forte vulnérabilité aux chocs, des niveaux très élevés d'insécurité alimentaire et de malnutrition, un enclavement important, et un déficit de services de base et d'infrastructures.



Dans ce contexte, il est nécessaire de déployer des actions de mitigation de l'impact de la présence des réfugiés pour améliorer les conditions de vie des populations hôtes, qui sont parfois aussi vulnérables que les réfugiés. Appuyer le développement économique et social des populations hôtes permet aussi d'assurer la coexistence pacifique entre les communautés.

C'est dans cette dynamique que Save the Children, dans le cadre du Consortium KARAMA, sous le financement de l'Union Européenne, lance cet avis d'appel d'offres pour les travaux de construction et de réhabilitation de salles de classes dans les écoles primaires des localités de Mberra II et Aghor dans la Moughataa de Bassikounou.

2. Objectif général

L'objectif général est de renforcer l'accès des enfants vivant dans les communes de Fassala et El Megve à une éducation inclusive et de qualité.

3. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques sont :

- Assurer le recrutement d'une Entreprise pour les travaux de construction et de réhabilitation de salles de classes dans les écoles primaires des localités de Mberra II et Aghor dans les délais contractuels ;
- Assurer la réalisation des travaux de construction et de réhabilitation de salles de classes dans les écoles primaires des localités de Mberra II et Aghor selon les règles de l'art et dans les délais contractuels.

4. Résultats attendus

Les résultats attendus sont :

- Une entreprise est recrutée pour assurer les travaux de construction et de réhabilitation de salles de classes dans les écoles primaires des localités de Mberra II et Aghor dans les délais contractuels ;



- Les travaux de construction et de réhabilitation de salles de classes dans les écoles primaires des localités de Mberra II et Aghor sont réalisés dans les règles de l'art et selon les délais contractuels ;
- Les réceptions provisoires et définitives des travaux de construction et de réhabilitation de salles de classes dans les écoles primaires des localités de Mberra II et Aghor sont assurées, en présence des autorités locales, des membres du Consortium et du bailleur.

5. Aspects pratiques et chronogramme de l'activité

Conformément aux résultats à atteindre, il sera lancé un avis d'appel d'offres pour les travaux de construction et de réhabilitation de salles de classes dans les écoles primaires des localités de Mberra II et Aghor dans la Moughataa de Bassikounou dont les spécifications techniques et quantitatifs seront indiquées dans le Dossier d'Appel d'Offres que les soumissionnaires intéressés peuvent récupérer au niveau des bureaux de Save the Children à Nouakchott, Kaédi et Bassikounou.

La participation à la concurrence est ouverte à toutes les entreprises de droit mauritanien ayant la capacité technique pour exécuter de façon satisfaisante et dans les délais les travaux projetés. Il est soumis aux dispositions du code des marchés publics de la République Islamique de Mauritanie.

5.1 Présentation des offres

Les soumissionnaires qui souhaitent proposer une offre doivent retirer le Dossier d'Appel d'Offres, auprès des services logistiques des bureaux de Save the Children Espagne en Mauritanie :

- Nouakchott : ZRC 495.
- Kaédi : Quartier Jedida, près de la Boutique Jumbo ;
- Bassikounou : Quartier Al Massajid, BT-71 BIS.

L'ensemble des travaux nécessaires à la réalisation des ouvrages sera réalisé en un lot unique.

Le délai d'exécution des travaux est de deux (2) mois et quinze (15) jours.



Les candidats éligibles peuvent obtenir des informations supplémentaires au niveau des bureaux de Save the Children à Nouakchott, Kaédi et Bassikounou.

Les offres présentées en une (1) originale et deux (2) copies, conformément aux données particulières présentées dans le Dossier d'Appel d'Offres seront adressées au plus tard le vendredi 11 août 2023 à 12 h 00 à l'Unité de Gestion du Programme au niveau des bureaux Save the Children à Nouakchott, Kaédi et Bassikounou.

5.2 Chronogramme

Activité	Date
Publication de l'appel d'offres	Vendredi 28 juillet 2023
Date limite pour les questions des soumissionnaires	Mercredi 9 août 2023
Date limite pour la soumission des offres	Mardi 15 août 2023 à 16 h 00
Evaluation des offres et approbation interne	Du Jeudi 17 au Vendredi 18 août 2023
Contractualisation	A partir du Lundi 31 août 2023

Les dates ci-dessous sont indiquées à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiées. Toutefois Save the Children Espagne en Mauritanie s'engage à veiller à ce que tous les soumissionnaires soient informés de manière équitable et transparente de toute modification du calendrier.